



TEMPS PÉRISCOLAIRES,
ACCUEILS DE LOISIRS ET SÉJOURS DE VACANCES

Faciliter l'inscription de vos enfants et son suivi

CHANGEMENT DE PLATEFORME EN LIGNE !

Madame, Monsieur

Les services enfance-jeunesse et vie scolaire de la Communauté de communes du Trièves procèdent actuellement au changement de leur plateforme pour la gestion des dossiers et des inscriptions de vos enfants. En remplacement du Portail familles, **l'Espace familles sera définitivement en place à la rentrée de septembre**. D'ici là, vous devez suivre une procédure intermédiaire que nous avons souhaité vous présenter de manière la plus claire possible (lire SVP le verso de cette lettre).

Merci de votre attention et de votre compréhension !

Quelles améliorations l'Espace familles va t'il vous apporter ?

- Une plus grande simplicité d'utilisation avec une interface plus intuitive et consultable sur un smartphone.
- Une réponse immédiate à vos demandes : vous savez en temps réel si votre enfant peut être accueilli.
- La possibilité du prélèvement automatique pour le règlement des factures de toutes les activités (temps périscolaires, accueils de loisirs, séjours).

Attention, cette nouvelle plateforme ne permettra pas d'inscription tant que votre dossier ne sera pas complet et à jour !!!





Pour réussir le passage du Portail familles à l'Espace familles

MODE D'EMPLOI

INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT POUR :

**LE PÉRISCOLAIRE 2021-2022
ET LES VACANCES SCOLAIRES D'ÉTÉ 2022**

ACTUELLEMENT

Vous continuez à utiliser le Portail familles
jusqu'à la fin des vacances d'été

DÉBUT SEPTEMBRE

Vous utilisez la nouvelle plateforme : l'Espace familles

DÉMARCHE
IMPORTANTE

A PARTIR DU 15 MAI

MISE À JOUR DE VOTRE DOSSIER SUR LE NOUVEL ESPACE FAMILLE

- Vous recevez vos nouveaux codes pour vous connecter à l'Espace familles
- Vous vérifiez votre dossier et fournissez toutes les pièces demandées (voir ci-contre) →

Attention, seules les familles ayant un dossier complet et à jour pourront inscrire leurs enfants.

Documents à fournir :

- Assurance activités péri et extrascolaire
- Justificatif de revenu (différent selon les cas : numéro allocataire CAF, une attestation de quotient familial MSA, un avis d'impôt sur le revenu).
- Copie du carnet de vaccinations.
- Justificatif de PAI (si besoin).

INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT POUR :

**LE PÉRISCOLAIRE 2022-2023 > ACCUEILS MATIN & SOIR,
CANTINE, ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI**

DÈS LE 1^{ER} JUIN >

Vous utilisez la nouvelle plateforme : l'Espace familles